



2014-07
184

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 14 juillet 2014 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 2 Bruno Montminy Siège # 5 Absent

Siège # 3 Patricia St-Hilaire Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Blais et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire félicite les membres de l'organisation de l'animation de notre municipalité durant l'évènement de la Boucle du Défi Pierre Lavoie ainsi que tous les citoyens qui y ont participé. Cela a permis de remporter la bourse de 10 000 \$ pour la municipalité la plus accueillante.

Dans la même ordre d'idée, nous sommes à préparer la visite du jury des Fleurons qui sera présent chez-nous le 27 août prochain. Notre objectif est d'obtenir un 4 ième fleuron.

M. le Maire encourage les citoyens a participer au souper "St-Hubert"

qui aura lieu ce jeudi 17 juillet, au coût de 10\$ par couvert. Cela permettra d'amasser des fonds pour l'activité récompense du TDJ.

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Denis Bourgault - Litige sur la coupe des arbres;

Mme Lorraine Morin - Interrogation sur le point 5.6 du Code d'éthique des élus municipaux;

Mme Lorraine Morin - Erreur sur l'identification des règlements municipaux à corriger;

Mme Kathy Couillard - Exposé des éléments en sujet de la problématique qui concerne certains immeubles dans la rue des Érables.

2014-07
185

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2014

07 - FINANCES

07.01 - Comptes à payer

07.02 - Convention - Service de perception des comptes (SIPC)

08 - URBANISME

08.01 - Final – Règlement 473-14 / Protection des arbres en milieu urbain

08.02 - Final - Modification au règlement 366-08 relatif aux permis et certificats et remplacer par le 474-14

08.03 - Demande de PIIA - 1675, rue Principale

08.04 - Lotissement dans le parc industriel

08.05 - Demande de PIIA - 1620, rue Principale

08.06 - Avis de motion - Règlement sur les nuisances 464-13

09 - LOISIRS

09.01 - Défi sportif Desjardins 2014

09.02 - Aide financière à la bibliothèque Le Signet

09.03 - Tarification – location de glace à l'aréna

10 - INFRASTRUCTURES

10.01 - Rapports annuels sur la gestion de l'eau potable

10.02 - Autorisation de passage de matériel d'éolienne sur notre territoire

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11.01 - Cession du terrain au 1035, Place Bonne Entente

11.02 - Cession du terrain au 1055, Place Bonne Entente

- 12 - RESSOURCES HUMAINES**
 - 12.01** - Pas de sujet au dossier.
- 13 - CONTENTIEUX**
 - 13.01** - Dossier Boisés Demers vs Municipalité de Saint-Gilles
- 14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**
 - 14.01** - Nomination des membres du Conseil d'Administration de l'OMH
 - 14.02** - Balades d'automne 2014
- 15 - SÉCURITE CIVILE**
 - 15.01** - Pas de sujet au dossier.
- 16 - VARIA**
- 17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Blais, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2014-07
186**

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2014

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - FINANCES

**2014-07
187**

07.01 - Comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois, de payer les comptes du mois de juin 2014 répartis ainsi:

144 446.91 \$ pour factures payées par chèque;

29 654.27 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

106 245.53 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèque;

60 731.31\$ versé en salaires au cours du mois juin 2014 et une portion de juillet .

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-07
188**

07.02 - Convention - Service de perception des comptes (SIPC)

Considérant que, nous devons renouveler notre convention de service de perception de comptes (SIPC) pour offrir le service de transactions informatisés pour la perception des comptes;

Considérant que, la Caisse populaire de St-Agapit – St-Gilles nous offres un taux de 15\$ mensuellement pour une possibilité de 1 à 50 transactions;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, la municipalité de Saint-Gilles accepte la présente convention pour l'année 2014-2015;

Que le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

**2014-07
189**

08.01 - Final - Règlement 473-14 / Protection des arbres en milieu urbain

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que, le Conseil de cette municipalité juge approprié de règlementer la coupe d'arbres;

Attendu que, un avis de motion a été donné le 14 avril 2014 par M. Michel Flamand;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le projet de règlement suivant, portant le numéro 473-14 est adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-07
190**

08.02 - Final - Modification au règlement 366-08 relatif aux permis et certificats et remplacer par le 474-14

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie

par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que, lors d'une séance de ce conseil, le règlement 366-08 fut adopté le 8ième jour du mois de février 2008;

Attendu que, un avis de motion a été donné le 12 mai dernier par Mme Carole Dubois;

Attendu que, le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement portant le numéro 366-08 de façon à :

- Abroger le chapitre VII;

En conséquence, il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le règlement suivant, portant le numéro 474-14 soit adopté

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-07
191**

08.03 - Demande de PIIA - 1675, rue Principale

Attendu que, la municipalité a reçu la demande suivante pour le 1675, rue Principale, Alimentation Saint-Gilles, 9249-1380 Québec inc. et que l'immeuble est assujettis au PIIA - Secteur du vieux Saint-Gilles : Permis numéro 2014-131 pour apposer sur ses vitrines du contreplaqué brun, de la même couleur que la brique et poser sur le contreplaqué des publicités dans de beau encadrements;

Attendu que, cette propriété est situé dans une zone ou les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tel que décrit dans le règlement 472-14 en considérant que l'immeuble fait parti du secteur du vieux Saint-Gilles;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal, suite à la recommandation du CCU qui émet la conclusion que ces travaux donneraient l'impression que le bâtiment est abandonné, refuse la présente demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-07
192**

08.04 - Lotissement dans le parc industriel

Le point est reporté à la séance du 11 août 2014

**2014-07
193**

08.05 - Demande de PIIA - 1620, rue Principale

Attendu que, la municipalité a reçu la demande de permis suivante :

- 2014-141 pour le 1620-1624, rue Principale, afin de procéder à une rénovation majeure de la galerie et du balcon de la façade et de procéder également à la restauration du pignon;

Attendu que, cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale (PIIA), tels que décrits dans le règlement numéro 472-14 en considérant qu'elles font partie du secteur du vieux Saint-Gilles;

Attendu que, cette propriété fut l'objet d'une clinique d'architecture patrimoniale (CAPCHA), et que l'architecte, Mme Marie-Josée Deschene, nous a soumis une esquisse et que les travaux devront être réalisés conformément aux plans réalisés par Mme Deschene;

Attendu que, le plafond de la galerie et du balcon seront fait de planche de bois embouvetée, posée à la verticale et peinte blanche;

Attendu que, la tourelle sera restaurée avec du bardeau de cèdre (couleur naturelle) et que la plaque identifiant l'année de construction devra être remise sur le pignon avant après la restauration;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal accepte la recommandation du CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-07
194**

08.06 - Avis de motion - Règlement sur les nuisances 464-13

Avis de motion est donné par M. Bruno Montminy que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 479-14 :

Aux fins d'abroger et remplacer le règlement numéro 464-14 intitulé :

Règlement sur les nuisances de façon à ajouter certains éléments sur le bruit dans les endroits publics et plus précisément, les plateaux sportifs.

09 - LOISIRS

**2014-07
195**

09.01 - Défi sportif Desjardins 2014

Attendu que, Défi sportif Desjardins organise une activité sportive de cyclisme pour les employés de Desjardins et leurs proches pour soutenir quatre causes importantes et que

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles est incluse au parcours;

Attendu que, le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par le Défi sportif Desjardins autorisant l'activité de cyclisme sur leur territoire;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'autoriser le Défi sportif Desjardins à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles le 6 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-07
196**

09.02 - Aide financière à la bibliothèque Le Signet

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Michel Flamand

Que, nous remettions un chèque de 700 \$ pour améliorer l'offre des livres de la bibliothèque Le Signet;

Que, le montant soit pris à même le budget des projets 2014 du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-07
197**

09.03 - Tarification - location de glace à l'aréna

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

De publier les tarifs de location de glace pour l'aréna de Saint-Gilles

- 118.00 \$ par heure les associations mineures à l'intérieur de la MRC Lotbinière;
- 150.00 \$ par heure les associations mineures des gens de l'extérieur de la MRC de Lotbinière;
- 175.00 \$ par heure pour les activités adultes;

Les montants inscrits sont valides pour la saison 2014-2015 et sont toutes taxes incluses;

Pour les activités spéciales, des tarifs pourront être établis autrement, le conseiller qui est responsable du dossier loisirs et la directrice générale en seront informés par courriel dans les meilleurs délais;

Pour les activités scolaires, nous maintenons l'entente d'échange de service avec l'école Etienne-Chartier;

Les recettes seront inscrites au code budgétaire 01.234.79.011

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - INFRASTRUCTURES

**2014-07
198**

10.01 - Rapports annuels sur la gestion de l'eau potable

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Claude Blais

Que, le Conseil municipal prend acte des rapports annuels sur la gestion de l'eau potable pour les années 2012 et 2013 qui sont déposés auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2014-07
199

10.02 - Autorisation de passage de matériel d'éolienne sur notre territoire

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, la compagnie de transport, avant le passage dans notre municipalité, transmette à la directrice générale un chèque certifié de 10 000 \$ comme assurance pour couvrir les frais en cas de dommage à notre route et/ou des terrains privés et publics de notre municipalité;

De permettre la directrice générale de signer les documents autorisant le passage de matériel d'éolienne sur la Route 218 entre le 1er juillet et le 1 octobre 2014, à la condition que l'entreprise ait transmis le chèque de garanti pour couvrir, si nécessaire, les bris durant le passage.

Que, suite à l'inspection et à la satisfaction du directeur des travaux publics, le chèque sera libéré et remis au transporteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

2014-07
200

11.01 - Cession du terrain au 1035, Place Bonne Entente

Attendu que les lots 3 839 739, 3 839 734 & 3 840 785 ne sont plus constructibles pour des causes de zones inondables;

Attendu que la Sécurité civile indemniserà les propriétaires concernés suite à la démolition de leur immeuble;

Attendu que la Sécurité civile ne souhaite pas devenir propriétaire dudit immeuble et demande à ce que ce soit la municipalité qui en soit le propriétaire;

Attendu que les propriétaires concernés souhaitent céder leur immeuble à la municipalité, soit l'immeuble sis au 1035, Place Bonne-Entente;

Attendu que la municipalité n'a pas l'intention d'assumer quelconque frais relativement à la rue privée de Place Bonne-Entente, notamment des frais d'entretien ou de réparation puisque l'utilisation prévue, si nous ne vendons pas l'immeuble sera de le végétaliser à titre de milieu humide et que de ce fait, nous n'aurons pas à accéder dans le secteur de Place Bonne Entente;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Carole Dubois

Que la municipalité acquière les lots 3 839 739, 3 839 734 & 3 840 785 portant les matricules 4149-30-1002 & 4149-30-5406-03 lorsque, suite à la vérification de la municipalité sur les lieux, la démolition et la disposition de l'immeuble seront complétées et que l'ensemble des titres et des dettes seront régularisées par les propriétaires lors de la transaction auprès du notaire;

Que la municipalité, suite à l'acquisition, procédera à la mise en vente de l'immeuble immédiatement;

Que le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la

municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-07
201**

11.02 - Cession du terrain au 1055, Place Bonne Entente

Attendu que les lots 3 839 733, 3 839 734 & 3 840 785 ne sont plus constructibles pour des causes de zones inondables;

Attendu que la Sécurité civile indemniserà les propriétaires concernés suite à la démolition de leur immeuble;

Attendu que la Sécurité civile ne souhaite pas devenir propriétaire dudit immeuble et demande à ce que ce soit la municipalité qui en soit le propriétaire;

Attendu que les propriétaires concernés souhaitent céder leur immeuble à la municipalité, soit l'immeuble sis au 1055, Place Bonne-Entente;

Attendu que la municipalité n'a pas l'intention d'assumer quelconque frais relativement à la rue privée de Place Bonne-Entente, notamment des frais d'entretien ou de réparation puisque l'utilisation prévue, si nous ne vendons pas l'immeuble sera de le végétaliser à titre de milieu humide et que de ce fait, nous n'aurons pas à accéder dans le secteur de Place Bonne Entente;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Claude Blais

Que la municipalité acquière les lots 3 839 733, 3 839 734 & 3 840 785 portant les matricules 4148-39-3261 & 4149-30-5406-04 lorsque, suite à la vérification de la municipalité sur les lieux, la démolition et la disposition de l'immeuble seront complétées et que l'ensemble des titres et des dettes seront régularisées par les propriétaires lors de la transaction auprès du notaire;

Que la municipalité, suite à l'acquisition, procédera à la mise en vente de l'immeuble immédiatement;

Que le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - RESSOURCES HUMAINES

**2014-07
202**

12.01 - Pas de sujet au dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CONTENTIEUX

**2014-07
203**

13.01 - Dossier Boisés Demers vs Municipalité de Saint-Gilles

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal prend acte du projet de la défenderesse au dossier en cours.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

**2014-07
204**

14.01 - Nomination des membres du Conseil d'Administration de l'OMH

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal nomme les membres suivants pour représenter la municipalité au Conseil d'administration de l'OMH pour le mandat se terminant le 5 novembre 2017;

- M. Robert Samson

- Mme Carole Dubois

- M. Jessy Grondin

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-07
205**

14.02 - Balades d'automne 2014

Considérant que, les balades d'automne 2014 prioriseront les municipalités du secteur Appalaches dont Saint-Gilles fait parti;

Considérant que, cette activité qui se déroule les 13 et 14 septembre prochain est une opportunité de faire connaître l'offre agroalimentaire et culturelle de notre municipalité;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, la municipalité de Saint-Gilles souscrive au plan de partenariat dans le segment "OR" au coût de 500 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SÉCURITE CIVILE

15.01 - Pas de sujet au dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

16 - VARIA

Inscrire les éléments du varia ici.

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Boisés Demers - Demande au Conseil de reprendre la réflexion sur la possible ouverture d'une carrière et sablière dans le rang Saint-Anne;

**2014-07
206**

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 22:04.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière